

Le PS veut étendre les conditions d'octroi de la pilule contraceptive

Remboursement de la pilule contraceptive jusqu'à 25 ans et de la pilule du lendemain à vie

A quelques heures de la journée internationale de la Femme, le PS dépose une proposition de loi pour élargir les conditions de remboursement de la pilule contraceptive afin qu'elles répondent mieux à la réalité des femmes de 2019.

« La pauvreté et la précarisation des jeunes de moins de 25 ans sont en forte augmentation », martèle la députée fédérale PS Nawal Ben Hamou. « En janvier 2016, 22.765 jeunes de moins de 25 ans bénéficiaient du revenu d'intégration: deux ans et demi plus tard, ils étaient 43.691. »

4.000 AVORTEMENTS

Cette pauvreté croissante (+ 93 % en deux ans et demi) va malheureusement de pair avec un renoncement à la contraception et une augmentation des avortements. « Actuellement, le remboursement de la pilule contraceptive est prévu jusqu'à 21 ans », explique Nawal Ben Hamou. « Mais une

étude menée en 2011 a montré que 4.000 femmes de 21 à 24 ans ont eu recours à une interruption volontaire de grossesse et que plus de 40 % d'entre elles n'utilisaient pas de moyens contraceptifs ».

D'où l'idée de la députée fédérale socialiste de porter à 25 ans le remboursement de la pi-

lule contraceptive: une manière de faciliter l'accès à la contraception pour les femmes de cet âge-là, dont la précarisation tend à augmenter.

Car ce remboursement de la pilule, légalisé en 2004, n'a jamais eu qu'un seul but: réduire le nombre de grossesses non désirées par les

femmes. Et, par là même, le nombre d'avortements qui en découlent.

La proposition de Loi sera présentée en commission santé de la Chambre ce

mercredi. Nawal Ben Hamou espère que ces données chiffrées suffiront à convaincre ses collègues députés de tout bord. « La pilule contraceptive a joué en faveur de l'émancipation de la femme dans les années 60. La gratuité de cette pilule pour les moins de 21 ans a été mise en place chez nous en 2004 mais il convient aujourd'hui d'adapter la réglementation sur base de nouvelles normes, calculées sur la réalité économique des jeunes femmes en 2019. »

L'extension du remboursement de la pilule contraceptive jus-

qu'à 25 ans n'est pas la seule proposition que la commission Santé analysera ce mercredi: les députés socialistes réclament parallèlement le remboursement total de la pilule du lendemain, quel que soit l'âge de la personne qui la réclame.

SANS LIMITE D'ÂGE

« Pour bénéficier du remboursement de la pilule du lendemain, il faut actuellement être âgée de

moins de 21 ans », poursuit Nawal Ben Hamou. Le remboursement total jusqu'à 25 ans aurait sans doute réduit les 4.000 interruptions volontaires de grossesse chez les 21-24 ans, enregistrées en 2011.

Sachant que l'usage de la pilule du lendemain sera toujours moins coûteux, moins dangereux, moins douloureux et moins lourd que l'avortement pour la patiente, le PS plaide pour son remboursement total sans aucune réserve sur l'âge des femmes qui la sollicitent. ●

MICHEL ROYER

« La paupérisation croissante des moins de 25 ans doit nous pousser à rembourser la pilule au delà de 21 ans »

Un projet sensé

Dans l'esprit de la loi de 2004

La proposition présentée ce mercredi en commission devrait en toute logique trouver preneur. Sauf contordre budgétaire qui serait lui-même difficile à comprendre. « Si la pilule du lendemain n'est jusqu'ici accessible gratuitement que jusqu'à 21

ans, le coût d'un avortement médicamenteux est presque totalement pris en charge par l'assurance soins de santé, quel que soit l'âge de la patiente », soulignent les promoteurs. « Il serait donc logique qu'il en soit de même pour la contraception d'urgence qui permet d'éviter l'IVG. »

Quant au remboursement de la pilule contraceptive jusqu'à 21 ans, instauré en 2004, il reposait sur

une étude qui révélait que 3.000 jeunes femmes âgées de 13 à 20 ans recouraient chaque année à l'avortement et que près de la moitié d'entre elles n'avaient utilisé aucun moyen de protection ni de contraception. Le remboursement visait à éviter les grossesses non désirées et les avortements qui en découlaient. Son extension jusqu'à 25 ans n'a pas d'autre objectif, chiffres à l'appui. ●

M.R.